



La Poste

Pétition

Pour une véritable participation de La Poste à la restauration des postiers

Restauration collective :

- ☞ La CGT exige une restauration sociale collective pour tous les postiers, leur famille, les retraités, les agents des filiales avec des repas de qualité sur le lieu de travail quand 80 repas sont possibles
- ☞ La restauration collective sociale doit être associative à la demande du personnel
- ☞ Le tarif social du repas ne doit pas excéder 3€ exonéré de la TVA
- ☞ Le repas social doit être composé d'une entrée, plat, fromage et dessert si le convive le souhaite
- ☞ Le maintien et l'ouverture de cafétérias

Restauration individuelle

- ☞ La CGT demande une solution de restauration le samedi pour les postiers qui le désirent, par exemple un titre restaurant entièrement financé par La Poste pour ceux qui travaillent l'après-midi (hors budget social)
- ☞ Pour les postiers n'ayant pas la possibilité d'accéder à une restauration sociale, la CGT revendique l'attribution de titres restaurant à une valeur faciale de 8,75€ avec une participation de La Poste à hauteur de 60% comme le permet la loi de finance 2011, soit 5,29€, quelques soient les horaires de travail.

A retourner au syndicat départemental

Nom	Prénom	Service	Signature